

Revue de presse

Journal : La Broye

Date : 3 octobre 2024

Compromis satisfaisant

FORCES AÉRIENNES L'accord trouvé sur les nuisances sonores du F-35A réjouit tant l'armée que les autorités broyardes. Ce sont 4200 décollages et atterrissages qui seront prévus pour le nouvel avion de combat, avec des horaires réduits.

PAYERNE

Les communes broyardes et l'armée se sont mises d'accord sur les nuisances sonores du F-35A: 4200 décollages et atterrissages sont pris en compte dans les calculs, aucun vol d'entraînement avec les nouveaux avions de combat n'aura lieu le lundi matin et le vendredi après-midi (lire *La Broye Hebdo* du 26 septembre 2024). Une conférence de presse s'est tenue mercredi 25 septembre pour annoncer le terrain d'entente qui a été trouvé. Déclarations:

«L'utilisation de la base aérienne implique des nuisances élevées. Le DDPS est conscient de ce problème et de l'importance de la nuisance pour les populations locales. Le dialogue avec les autorités régionales a permis de trouver des solutions à l'échelle régionale», a souligné Bruno Locher, chef de la division Territoire et environnement du DDPS (Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports). «Le renforcement de la base aérienne doit être accompagné de retombées économiques pour la région», a-t-il poursuivi.

Michael Leuthold, commandant de la base aérienne de Payerne a remercié tous les acteurs qui ont trouvé ce compromis: «Aujourd'hui est une très



Les représentants du DDPS, d'Armasuisse, de la Coreb, de l'Asic et des communes ont donné des informations sur l'accord trouvé.

PHOTO JMJ

belle journée pour le commandant de la base aérienne que je suis. Mais aussi en tant que citoyen broyard.» Deux volets de cet accord touchent directement les opérations des forces aériennes, soit les mouvements passant de 8300 effectifs à 4200. «C'est le nombre de mouvements dont nous avons besoin pour notre entraînement en temps de paix.»

Autorités politiques régionales aussi satisfaites

Olivier Piccard, président de la Communauté régionale de la Broye (Coreb) s'est dit satisfait du contenu de l'accord. «Il nous permet d'être reconnus à nouveau comme des partenaires loyaux et fiables dans tous les développements qui vont venir avec l'arrivée de l'avion de combat. Il renforce le climat de confiance mutuelle. Il permet de positionner la

base de Payerne comme site qui est amené à développer de l'emploi.»

Nicolas Kilchoer, vice-président de la Coreb et préfet de la Broye fribourgeoise, a évoqué les horaires de vol, avec aucun mouvement le lundi matin et le vendredi après-midi: «Un vrai plus pour la population. C'était nécessaire pour le fonctionnement de cette région.» Un avis partagé par le syndic d'Estavayer, Eric Chasot: «La population aura trois jours de tranquillité. La qualité de vie des Broyards sera améliorée.»

Ce dernier a relevé que 1300 mouvements de réserve étaient inacceptables. «Il faut compter uniquement les vols indispensables à la défense du pays. C'est notamment très important au niveau de l'aménagement du territoire.» Les mouvements sont en

effet utilisés pour définir le cadastre du bruit qui fixe les limites sonores. Les courbes des décibels ont donc ainsi un impact non négligeable sur la valeur des terrains autour de l'aérodrome, avec comme conséquence la possibilité de les mettre en zone ou pas.

Eric Küng, syndic de Payerne, a précisé que la Coreb et les communes ont défendu tous les citoyens broyards. Il ajoute que grâce à ce partenariat, des entreprises seront attirées et créeront des emplois civils et militaires, en lien notamment avec les nouvelles technologies. Avec la possibilité de partenariats public-privé et une vision sur le long terme. «Il y a des terrains disponibles.»

Chercher la meilleure solution

Quant à Cédric Péclard, président de l'Association pour la sauve-

garde des intérêts des communes broyardes touchées par l'aérodrome militaire de Payerne (Asic), il s'est dit satisfait du consensus trouvé avec la diminution des mouvements. «L'Asic défend les riverains et va continuer à travailler. Nous avons fixé un cadre général. L'une des prochaines étapes est de trouver un consensus au niveau du règlement d'exploitation en vue de l'arrivée du nouvel avion. Nous cherchons la meilleure solution.»

Puis, dans un communiqué, la Coreb rappelle l'importance de l'aérodrome militaire de Payerne pour la région, au niveau économique notamment en termes d'emplois.

Notons que les oppositions préventives déposées par la Coreb, l'Asic et les 14 communes sont en phase d'être levées.

■ JEAN-MICHEL ZUCCOLI